



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 26 avril 2018

26 conseillers étaient présents : Victor Bonnevie - Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Laurent Desbrini - Jean-Claude Doche - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Céline Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

4 conseillers étaient excusés : Daisy Brun - Nicolas Cougoule - Anthony Destaing - Sylviane Duchosal.

6 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir : Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Véronique Barco (pouvoir à Roger Chenu) - Christian Duc (pouvoir à Guy Romanet) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Christian Milleret) - Audrey Romao-Jacquier (pouvoir à Pascal Valentin) - Solène Terrillon (pouvoir à Isabelle Gostoli De Lima).

4 conseillères étaient absentes : Injoud Ayeche - Aurély Maillet - Claudine Traissard - Sylvie Villars.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Camille Dutilly est élu.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 – Compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de la commune nouvelle d'Aime-la-Plagne

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'application combinée des Lois NOTRe & MAPTAM a supprimé la notion d'Autorité Organisatrice de Transport (A.O.T.) et de Périmètre de Transport Urbain (P.T.U.), au profit de la notion de ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité (A.O.M.).

Elle rappelle également que le conseil municipal avait délibéré le 26 janvier 2009 pour instituer un P.T.U. à Plagne Aime 2000 afin de permettre l'organisation d'un transport public de personnes, type « skibus », à l'initiative et en lien avec la commune historique de Macôt La Plagne (circuit Les Charmettes/La Roche/Piste de bob/Crête côte/Plagne Aime 2000). Les P.T.U. ont disparu depuis, mais pas la capacité de la commune à organiser des transports urbains et non urbains.

Par ailleurs, au 1er janvier 2016, la commune d'Aime s'est regroupée avec les communes de Granier et de Montgirod/Centron pour créer la commune nouvelle d'Aime-La-Plagne, aujourd'hui juridiquement compétente en tant qu'A.O.M.

Par conséquent, en vertu des articles L 1231-1 et L 1221-1 du code des transports, il convient de confirmer que la commune nouvelle d'Aime-La-Plagne, A.O.M, organise et gère les transports publics de personnes suivants sur son ressort territorial :

- Transport quotidien en période scolaire des enfants de l'école de Villette en direction du restaurant scolaire du Cali'Son à Aime bourg
- Transport intra-station de la station de Plagne Montalbert /saisons d'hiver et d'été
- Transport hebdomadaire le jeudi Longefoy/villages du Revers/marché Aime bourg
- Transport quotidien (sauf week-end) Granier/Plagne Montalbert vacances de Noël et d'hiver.

Egalement, en partenariat avec la commune de La Plagne Tarentaise, la commune d'Aime-La-Plagne participe à l'organisation et au financement du transport public quotidien, durant la saison d'hiver, dénommé «circuit Les Charmettes/La Roche/Piste de bobsleigh/Crête côte/Plagne Aime 2000 ».

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, confirme que la commune nouvelle d'Aime-la-Plagne, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), organise et gère les transports publics de personnes sur son ressort territorial tel qu'indiqué ci-dessous :

- Transport quotidien en période scolaire des enfants de l'école de Villette en direction du restaurant scolaire du Cali'Son à Aime bourg
 - Transport intra-station de la station de Plagne Montalbert /saisons d'hiver et d'été
 - Transport hebdomadaire le jeudi Longefoy/villages du Revers/marché Aime bourg
 - Transport quotidien (sauf week-end) Granier/Plagne Montalbert vacances de Noël et d'hiver
- Egalement, en partenariat avec la commune de La Plagne Tarentaise, la commune d'Aime-La-Plagne participe à l'organisation et au financement du transport public quotidien, durant la saison d'hiver, dénommé « circuit Les Charmettes/La Roche/Piste de bobsleigh/Crête côte/Plagne Aime 2000 ».

2 – Dénomination nom de rue : ZA de Plan Cruet

Bernadette Chamoussin rappelle que le programme de dénomination et de numérotation de l'ensemble des voiries du territoire de la commune nouvelle se poursuit, afin que chaque destination dispose d'une adresse adaptée pour la géolocalisation et pour la distribution du courrier par La Poste. Au niveau de la Zone d'Activité de Plan Cruet, une voie unique avec un bouclage en partie haute permettra de desservir l'ensemble des lots.

Le Bureau municipal de la commune d'Aime-la-Plagne propose « rue de Plan Cruet ».

Jean-Claude Doche demande où en est la vente des lots de la zone de Plan Cruet. Lucien Spigarelli indique qu'il ne reste plus qu'un lot de 500 m² à vendre.

Damien Meignan demande que l'entretien du giratoire donnant accès à la zone de Plan Cruet soit effectué, car des branches obstruent la visibilité.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le nom « rue de Plan Cruet », voie unique située dans la zone de Plan Cruet, à Villette.

3 – Contrat de concession de service public à conclure avec M. Xavier Baron-Narbonne, snack bar de Centron

Laurent Hureau rappelle que de nombreuses démarches ont été engagées par la commune pour l'exploitation du snack bar « Le Chalet » à Centron, et ont permis de choisir un délégataire.

Le projet de M. Xavier Baron Narbonne prévoit une ouverture de l'établissement 6 mois par an, avec de nombreux travaux tant à l'intérieur du bâtiment que sur la terrasse. Le concessionnaire s'engage à réaliser les investissements destinés à permettre le fonctionnement optimal du site et son développement selon les modalités prévues au contrat. Le montant de l'investissement prévisionnel est de l'ordre de 73 500 € sur les 3 prochaines années pour divers travaux (couverture de la terrasse ; changement de mobiliers tant en cuisine que pour la terrasse ; mise aux normes PMR...)

Le chiffre d'affaires prévisionnel est de 100 000 € sur les 6 mois d'ouverture (de mai à octobre) avec une volonté d'allonger la durée d'exploitation (des travaux pour l'isolation et le chauffage du chalet sont envisagés).

La commune met à sa disposition les biens corporels (immobiliers et mobiliers) suivants :

Un bâtiment « snack bar » équipé avec cuisine et matériel, doté d'une licence IV, d'une surface totale d'environ 170 m² dont deux salles de restaurant (90 m²) auxquelles s'ajoute une terrasse extérieure

Le concessionnaire accepte l'ensemble des biens et matériels en l'état, à ses risques et périls, selon les conditions prévues au contrat et fera son affaire du contrôle par les organismes habilités, et des démarches administratives pour l'ouverture, ainsi que par la suite la promotion et la commercialisation, l'exploitation du snack « Le Chalet ».

Le contrat de concession est établi pour une durée de 15 ans, avec un montant de loyer symbolique de 150 € par an.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le contrat de concession à conclure avec Monsieur Xavier Baron-Narbonne, établi pour une durée de 15 ans, avec un montant de loyer symbolique de 150 € par an.

Finances

4 – Vote des subventions aux associations et conventions de financement avec le Ski Club de Montalbert et le Club des Sports de La Plagne

Chaque année, le conseil municipal est appelé à voter les subventions qui permettent aux associations locales d'assurer leur fonctionnement.

Lucien Spigarelli rappelle que chacune d'entre elles, soit une soixantaine, a fourni préalablement un dossier dans lequel figurent entre autres le nombre d'adhérents et leur provenance, le nombre de bénévoles et de salariés, le bilan d'activités, le descriptif des projets, le compte de résultat, la situation des comptes bancaires et bien sûr la demande de subvention motivée de l'année. Il précise que les sommes allouées figurent bien dans les crédits budgétaires votés au budget primitif 2018. Il ajoute que ce tissu associatif participe grandement au dynamisme et à l'attractivité de notre commune, ainsi qu'au bien vivre, et cela dans tous les domaines : culturel, sportif, social.

Concernant les subventions scolaires, il indique que les montants de subventions sont les mêmes qu'en 2017. Pour les associations de garderies méridiennes, il rappelle que 0,50 cts d'euros sont prélevés et reversés aux associations de parents d'élèves, et il précise, pour mémoire, que ces garderies sont assurées par du personnel communal. La somme reversée est bien sûr calculée au prorata du nombre d'enfants qui mange à la cantine pour chaque école. Il en profite pour dire à l'assemblée que 29 600 repas/an sont servis à la cantine, avec double service au groupe scolaire Pierre Borrione et au Cali'Son. Il ajoute que la fréquentation des restaurants scolaires est de plus en plus importante.

Concernant les subventions sportives, Lucien Spigarelli fait un aparté pour indiquer que le Club de Roller est suspendu de fréquentation de gymnase, suite aux dégradations du sol liées à la pratique de leur sport. Une expertise de sol est en cours, un rapport devrait être rendu fin juillet.

Concernant la demande de subvention des commerçants d'Aime 2000, Corine Maironi-Gonthier explique qu'il s'agit d'une demande pour installer 2 écrans dans la galerie du paquebot, afin d'informer les vacanciers des diverses activités proposées sur Plagne Aime 2000 et Plagne Centre. Pascal Valentin note qu'il s'agit en effet de diffuser le flux de l'office de tourisme ainsi que toutes les animations spécifiques au site de Plagne Aime 2000. Il n'y aura pas de publicités commerciales. Il ajoute que des panneaux similaires ont été posés dans la galerie de Plagne centre, financés par la mairie de La Plagne Tarentaise.

Pour l'association Folkmiouse, Lucien Spigarelli note qu'une subvention exceptionnelle sera versée pour la tenue du festival Octobal (initiation à la danse, cuisine du sud-ouest), qui se tiendra les 5, 6 et 7 octobre à Aime. Il se félicite de cette initiative, car cette période est moins animée sur le territoire.

Au sujet de la subvention pour l'Association du patrimoine de Granier, André Pellicier explique que ses membres devraient poser un nouveau panneau d'informations au col du Cornet d'Arêches.

Lucien Spigarelli indique que 2 nouvelles demandes d'associations ont été transmises en mairie : la Centronaise et Aime in Bike.

Enfin, il dit se réjouir de pouvoir subventionner des associations qui dynamisent la ville ; Corine Maironi-Gonthier est entièrement d'accord avec ces propos.

Pascal Valentin trouve « mesquin » les 1 000 euros de différence de financement entre le ski club de Montalbert et le club des sports de La Plagne. Il estime que cela crée une différence entre les 2 clubs et il souhaite que les subventions soient harmonisées à l'identique. Corine Maironi-Gonthier rappelle que chaque club a sa demande particulière

et que les subventions accordées ne répondent pas aux mêmes besoins : pour le club de Montalbert, il s'agit d'une subvention principale, et pour le club de La Plagne, il s'agit d'un soutien. Xavier Urbain, président du club de Montalbert, explique que depuis quelques années, les communes avoisinantes ayant des jeunes qui fréquentent le club de Montalbert, ont été sollicitées pour des demandes de subventions ; or, la seule ayant répondu favorablement était La Côte d'Aime. Malheureusement, depuis le passage en commune nouvelle de cette dernière, et malgré les demandes réitérées auprès de La Plagne Tarentaise, une seule aide financière de 100 euros a été accordée, alors que 18 jeunes de cette commune fréquentent le club de Montalbert... Il précise néanmoins qu'un rendez-vous est prochainement programmé avec la mairie de La Plagne Tarentaise pour évoquer la question du financement du club de Montalbert.

Jean-Claude Doche, Camille Dutilly, Anne Le Mouëllic, Damien Meignan et Xavier Urbain, présidents ou membres du bureau d'associations, ne prennent pas part au vote.

..A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les subventions aux associations pour l'année 2018 pour un montant total de 236 508,00 € (article 6574), au CCAS pour un montant de 15 000,00 € et aux associations & coopératives scolaires pour un montant de 47 180,00 €.

SUBVENTIONS	2018	Observations
A/ Subventions article 657361		
1°/ Subventions scolaires		
Associations sportives scolaires :		
Aime	650,00 €	
Longefoy	650,00 €	
Villette	650,00 €	
Maternelle Aime	340,00 €	
Granier	650,00 €	
Granier subv except sentier "grand bief"	700,00 €	
Montgirod Centron	650,00 €	
Classes découverte	14 265,00 €	22,5€/nuit/élève
Sortie 2 jours/1 nuit limitée à 1 classe/école	230,00 €	11€/nuit/élève
Sorties sportives et culturelles	24 245,00 €	65€/élève
Subv exc. sorties culturelles écoles hors bourg Aime	1 200,00 €	4 écoles
Subvention bibliothèque	2 700,00 €	6 écoles
USEP de la Savoie : Vallée des Défis	250,00 €	
TOTAL	47 180,00 €	
2°/ Autres 657362		
C.C.A.S	15 000,00 €	
TOTAL		
B/ Subventions article 6574		
1°/ Subventions scolaires		

Associations de parents d'élèves :		
Aime Pierre Borrione	410,00 €	
Aime Pavillon	410,00 €	
Longefoy	410,00 €	
Villette	410,00 €	
Granier	410,00 €	
Montgirod/Centron	410,00 €	
Aime Pierre Borrione garderie	4 739,00 €	
Aime Pavillon garderie	5 461,00 €	
Longefoy Garderie	960,00 €	
Villette garderie	1 088,00 €	
Granier garderie	649,00 €	
Montgirod/Centron garderie	1 191,00 €	
TOTAL	16 548,00 €	
2°/ Subventions sportives		
ASA Association Sportive d'Aime	16 500,00 €	
CBLS	12 000,00 €	
Club Alpin Français	100,00 €	
Club de handball HBC Aime/Macot la Plagne	4 500,00 €	
Club des Sports de La Plagne	26 000,00 €	
Club Eaux Vives	17 000,00 €	
Club eaux-vives subv exception	1 000,00 €	
Football Club Haute-Tarentaise	21 000,00 €	
Les robins des bois alpins	500,00 €	
Roller hockey	5 500,00 €	
Rugby club Haute Tarentaise	1 000,00 €	
Ski Club de Montalbert	27 000,00 €	
Ski Club de Montalbert subvention excpt 80 ans	1 000,00 €	
Tarentaise judo club Aime	2 500,00 €	
V.E.O. 2000	900,00 €	
Etoile Sportive du Cornet	700,00 €	
TOTAL	137 200,00 €	
3°/ Subventions culturelles et animations		
A la découverte	1 800,00 €	
Accord'Aime	500,00 €	
Aime Country	600,00 €	

Aime scrabble	120,00 €	
Amis du patrimoine de Longefoy	600,00 €	
Amis du patrimoine de Longefoy subvention spectacle	250,00 €	
Amis du patrimoine de Longefoy subv exception matériaux Superga	500,00 €	
AOM	3 000,00 €	
Association des commerçants de Plagne Aime 2000	8 000,00 €	
Club des Aînés Ruraux	3 000,00 €	
Comité d'Animation de Longefoy	560,00 €	
Equipiers 92	500,00 €	
Folkmiouse	100,00 €	
Folkmiouse subv exception organisation festival Octobal	650,00 €	
Harmonie l'espérance directrice	8 918,00 €	
Harmonie l'Espérance fonctionnement	1 000,00 €	
Harmonie l'Espérance instrument	1 500,00 €	
Lou Montorbé	500,00 €	
Mélodika	900,00 €	
Mieux Vivre à Tessens	560,00 €	
Société d'Histoire et d'archéologie	1 500,00 €	
UAEA Aime	3 000,00 €	
UAEA Aime subv exception tapis gde rue	2 400,00 €	
Villette animation	560,00 €	
Villetains	300,00 €	
73210 Z'images	350,00 €	
Syndicat d'Initiative Granier	15 000,00 €	
Syndicat d'Initiative Granier "trail combe bénite"	2 000,00 €	
A livre ouvert Granier	1 500,00 €	
Association patrimoine de Granier	500,00 €	
Lou Z'éfants de Montzou	500,00 €	
Amicale de Montgirod Centron	300,00 €	
Amicale Montgirod subv bibliothèque	1 500,00 €	
Géofestival	500,00 €	
Jeunesse événements	1 000,00 €	
TOTAL	63 368,00 €	
4°/ Subventions diverses		
Amicale des donateurs de sang	400,00 €	
Amicale Sapeurs Pompiers + Union sapeurs pompiers	3 500,00 €	
Anciens Combattants Aime + Villette	800,00 €	

Comice agricole	280,00 €	
Cyclocoeur	1 500,00 €	
Fédération des Handicapés du Travail	160,00 €	
Garderie les Bambins Montalbert	10 000,00 €	
Garderie les Lutins Plagne Aime 2000	16 000,00 €	
Handi Evasion Savoie	450,00 €	
Tarentaise poker club	100,00 €	
Vignes de Tarentaise	1 000,00 €	
Les petits frères des pauvres	500,00 €	
Colibri	400,00 €	
TOTAL	35 090,00	
Nouvelles demandes "locales"		
La Centronnaise	100,00 €	
Aime in Bike	750,00 €	
TOTAL	850,00 €	
TOTAL GENERAL	236 508,00 €	

Lucien Spigarelli rappelle au Conseil municipal la subvention versée au Ski Club de Montalbert, soit 27 000 € pour l'année 2018.

Il indique que l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 prévoit que les communes doivent conclure une convention pluriannuelle de financement avec les associations dont le montant de la subvention annuelle est supérieur à 23 000 euros.

Damien Meignan et Xavier Urbain, membre et président du Ski Club de Montalbert, ne prennent pas part au vote.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention pluriannuelle à passer avec le Ski Club de Montalbert pour une durée de 3 ans, à compter du 1er juin 2018.

Lucien Spigarelli rappelle au Conseil municipal la subvention attribuée au Club des Sports de La Plagne, soit 26 000 € pour l'année 2018.

Il indique que l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 prévoit que les communes doivent conclure une convention pluriannuelle avec les associations dont le montant de la subvention accordée est supérieur à 23 000 euros.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention pluriannuelle à passer avec le Club des Sports de La Plagne à compter du 1er juin 2018, pour une période de 3 ans.

II – Urbanisme, affaires foncières :

5 – Approbation de la révision allégée du PLU Commune d'Aime

Conformément à l'article L 153-41 du Code de l'urbanisme, le dossier de révision allégée du PLU présentant notamment l'exposé de ses motifs ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations ou propositions a été soumis à enquête publique en Mairie d'Aime-la-Plagne du 26 février 2018 au 30 mars 2018 inclus ;

Le dossier a été complété par les avis de M. le Préfet, de la MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale), de la CDPENAF, de la Chambre d'Agriculture, du Conseil

Départementale, de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité), de la CCI de la Savoie, l'APTV (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise) en charge du SCOT, de la Communauté de communes Les Versants d'Aime, du Maire de La Plagne Tarentaise, du Président du SIGP,

Considérant que la révision allégée n° 1 du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil municipal est prête à être approuvée en prenant en compte les avis des personnes publiques associées et les observations et réserves émises par le commissaire enquêteur, Michel Genettaz propose d'approuver la révision allégée n° 1 du PLU telle qu'elle a été mise à la disposition du public.

Corine Maironi-Gonthier note qu'une recommandation a été effectuée sur le projet de Nexalia à Montalbert, ayant pour objet un empiètement de 100 m² sur la zone humide ; il est donc demandé au promoteur de compenser les m² pris sur la zone humide, à hauteur de 200 m².

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la révision allégée n° 1 du PLU telle qu'elle a été mise à la disposition du public, en prenant en compte les réserves émises par le commissaire enquêteur.

III – Travaux, affaires forestières :

6 – ONF : aides sylvicoles

Michel Genettaz indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale de Montgirod (canton du Thovex), parcelle 23 proposés par les services de l'ONF pour l'année 2018.

La nature des travaux est la suivante : crochitage de zone afin de permettre la régénération de mélèzes, sapins et d'épicéas. Le montant estimatif des travaux est de 2 330 euros HT.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le programme de travaux (crochitage de zone afin de permettre la régénération de mélèzes, sapins et d'épicéas) à réaliser en forêt communale de Montgirod, canton du Thovex, parcelle 23.

A cet effet, il sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux et demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

IV – Informations au Conseil municipal :

7 – Compte-rendu des décisions et contrats pris par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Pour des travaux

Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

. Protection incendie du Point Info – Tyco lfs, 78067 – 1 793,00 € HT

. Mise en sécurité toiture suite à péril, à Centron – Sema, 38600- 3 477,00 € HT

. Travaux de relèvement des lles et de Vilette – Dimension Télécom, 73260 – 8 400,00 € HT

Pour des fournitures

Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

. Installation système conférence sans fil pour la salle du Conseil municipal – Ipek Audiovisuel, 73600 – 12 414,45 € HT

- . Console Mantra Lite pour la salle de spectacle d'Aime – Européenne de son et de lumière, 34970 – I 888,00 € HT
- . Achat de loggers de bruit avec antenne externe, pour la Régie des Eaux d'Aime – Sewerin, 67727 – 5 733,10 € HT
- . Achat de tentes pour stand – Vitabri, 25000 – 9 753,75 € HT
- . Achat d'enceintes amplifiées pour la salle de spectacle d'Aime – Thomann Gmbh, Allemagne – 7 686,67 € HT

Marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT

- . Jeux pour aire de jeux du Pré de Foire – Proludic, 37210 – 24 978,63 € HT

Pour des services

Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

- . Réparation Holder – 3M Agri, 73540 – 5 060,78 € HT
- . Assistance à la consultation pour recrutement d'un AMO en charge du suivi des opérations d'aménagement communales – Agate, 73026 – 6 066,24 HT
- . Contrôle technique de construction du bâtiment de nano filtration – Alpes Contrôles, 73200 – I 400,00 € HT

8 – Informations diverses concernant les Versants d'Aime, le SIGP, Plagne Tourisme...

. Corine Maironi-Gonthier donne une information concernant la désignation des représentants du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne aux Comités de site de l'Office de Tourisme de la Grande Plagne : suite au départ de Stéphane Koumanov et de Laurent Astier du Comité de site des stations d'altitude, ont été élus Myriam Montmayer et Pascal Valentin.

Pascal Valentin étant également membre du Comité de site Vallée, il a souhaité en démissionner ; il a été remplacé à ce poste par Anne Le Mouëllic.

. Camille Dutilly informe les conseillers de la date de la fête de la commission jeunesse « Remballe ta fl'Aime », le samedi 26 mai à Aime bourg, et les invite à venir nombreux découvrir tous les talents de la jeunesse !

La séance du Conseil municipal est levée.